



## **Création d'une unité facultative relative au secteur sportif dans certains baccalauréats professionnels à la rentrée 2021**

Le MENJS s'est engagé dans la création d'une filière de formation aux métiers du sport. Au nouvel enseignement de spécialité « Education physique, pratiques et culture sportives » créé dans la voie générale, s'ajoutent de nouveaux enseignements en baccalauréats professionnels et à la mention complémentaire animation et gestion dans le secteur sportif (MC AG2S) créée à la rentrée 2018. Ces projets marquent l'intégration concrète de la nouvelle compétence « sport » dans la réforme territoriale avec la mise en place des DRAJES.

Ainsi, à la rentrée 2021, un parcours de formation visant une bi-qualification aux métiers du sport sera ouvert à des élèves de classe de première dans les baccalauréats professionnels suivants :

- Assistance à la gestion des organisations et leurs activités (AGOrA) ;
- Métiers du commerce et de la vente ;
- Métiers de l'accueil ;
- Métiers de la sécurité ;
- Animation enfance et personnes âgées (AEPA).

En 2022, sera proposé un nouveau baccalauréat professionnel dédié aux « métiers du sport » dont l'élaboration est en cours de discussion avec les professionnels.

Ce parcours proposé en 2021 poursuit une double ambition : permettre à des jeunes de suivre certains enseignements « colorés » de leur baccalauréat pour faciliter leur insertion dans le champ des métiers du sport et, de passer une unité facultative « secteur sportif » qui sera reconnue comme équivalente de droit à deux unités capitalisables (UC) sur les quatre des brevets professionnels de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BP JEPS) : UC1 *Encadrement tout public* et UC2 *Projet animation*.

Les 5 baccalauréats concernés ont été retenus en raison des compétences professionnelles que leurs référentiels ont en commun avec les BPJEPS partiellement ou en totalité s'agissant du bac pro animation enfance et personnes âgées.

Il sera proposé à des élèves volontaires pour répondre à leur appétence pour le sport et leur souhait de travailler dans ce secteur. Dans l'accompagnement aux choix et à l'orientation des élèves, une attention particulière sera portée aux jeunes filles.

### **Le cadre national prévoit :**

#### **1. En termes d'ingénierie de la formation**

Un cadre indiquera aux établissements les espaces horaires qui peuvent être mobilisés pour acquérir ces compétences complémentaires et appliquées au secteur, tout en préparant le bac pro visé, dans le respect de la grille horaire du baccalauréat professionnel et des référentiels des bacs concernés. Seront prises en compte les possibilités offertes par les mesures de la transformation de la voie professionnelle : chef-d'œuvre, co-intervention, accompagnement personnalisé et orientation. Par ailleurs, cette unité facultative mobilisera les enseignements de PSE, d'économie gestion et d'EPS en lien avec le programme, un nombre et des lieux de PFMP compatibles avec les attendus de la spécialité ainsi que l'horaire dédié à l'UNSS. Ce cadre sera garant d'une coloration à l'échelle nationale.

Les formateurs intervenant sont les professeurs d'EPS, des professeurs de lycée professionnel, auxquels peuvent se joindre des formateurs et professeurs de sport dans une approche désormais ministérielle.

## **2. En termes de certification :**

- Un arrêté créera l'unité facultative « secteur sportif », son référentiel de compétences (partagées ou restant à acquérir pour chacun des baccalauréats professionnels retenus) et la définition de l'épreuve.
- L'unité facultative sera ouverte aux élèves ayant suivi la formation en première et en terminale des bacs retenus. Elle sera délivrée aux bacheliers ayant satisfait aux évaluations des compétences complémentaires relevant des UC1 et UC2 des BP JEPS.
- Les bacheliers titulaires de cette unité facultative obtiendront automatiquement les UC1 et UC2 des BP JEPS.

## **3. Un accompagnement national :**

- Un guide pédagogique précisant le détail des compétences à travailler en complément de chaque référentiel pour les cinq bacs pros concernés, sera mis en ligne en avril 2021.
- Ce guide comme l'ensemble des ressources se trouvera sur EDUSCOL : <https://eduscol.education.fr/eps>.
- Un parcours M@gistère sera créé pour accompagner la formation des enseignants.
- Des référents dans chaque académie coordonneront ce projet : les IA-IPR en EPS, notamment les référents de la MC AG2S (parfois en binôme avec un PLP eco gestion), ayant a priori la plus vocation à être désignés.

## **4. Les travaux préparatoires en académies :**

Chaque académie prépare l'identification de 2 à 4 établissements publics et privés sous contrat, qui accueilleront la préparation à cette unité facultative en complément d'un des cinq bacs pros concernés, sachant qu'il n'est pas obligatoire, dans cette première étape du déploiement, que les 5 bacs soient représentés dans chaque académie compte tenu des critères à réunir :

- Contexte sportif local : qualité et variété des infrastructures, richesse du tissu associatif, proximité éventuelle d'un CREPS ;
- Appui des collectivités locales et lien avec les différents projets de la ville ;
- Possibilité d'un partenariat en lien avec la DRAJES concernant l'appel à un vivier d'agents Jeunesse et Sports pour intervenir dans la formation sur certaines parties de UC1 et UC2 ;
- Dynamique du lycée et de ses équipes pédagogiques en matière de projets et réalité de la culture interdisciplinaire, souhait de l'équipe EPS et des PLP concernés de s'engager dans ce projet ;
- Présence d'une AS (association sportive) forte et en relation avec les associations sportives locales ;
- Présence d'une Section Sportive Scolaire, qui est une plus-value dans le choix du lycée notamment dans le cadre de la démarche partenariale ;
- En complément, la présence préalable de la mention complémentaire (MC) animation gestion dans le secteur sportif (AG2S) peut être un critère de choix mais n'est pas indispensable.